



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations**

Le plan des affectations annexé au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié :

- a) par l'agrandissement d'une affectation *Résidentielle forte densité* à même une affectation *Parc et espace vert* et une affectation *Résidentielle faible densité*;
- b) par l'agrandissement d'une affectation *Résidentielle moyenne densité* à même une affectation *Résidentielle faible densité*,

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 30 septembre 2013

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 NOVEMBRE 2013